

ETUDE – CONSEIL – EXPERTISE – FORMATION CONTINUE
Alimentation I Agriculture I Environnement I Développement rural

Les nouvelles dispositions du règlement européen INCO n°1169/2011

Quelles sont les conséquences pour l'industrie agro-alimentaire et comment respecter les nouvelles exigences en matière d'étiquetage?

Programme de Formation Continue inter-entreprises

Sophie PALLANDRE
Ingénieur d'études

ISARA-Lyon – AGRAPOLE – 23 rue Jean Baldassini – F-69364 LYON CEDEX 07
Tél. 33 (0)4 27 85 86 63 – Fax 33 (0)4 27 85 85 86 – ece@isara.fr - www.isara.fr





Responsable et coordonnées	ISARA-Lyon AGRAPOLE - 23 rue Jean Baldassini 69364 LYON cedex 07 Contact : Valérie MANN ☎ : 04 27 85 86 63 Fax : 04 27 85 85 86 Mail : vmann@isara.fr
Date de formation	17 janvier 2013
Lieu de formation	AGRAPOLE - 23 rue Jean Baldassini 69007 Lyon ou Bioconvergence Rhônes Alpes* 1, rue Marc Seguin 26958 Valence
Public concerné	Gérants, Directeurs Qualité et/ou R&D, Responsables et assistants Qualité, Responsables et assistants R&D, Responsables de la Réglementation
Intervenante	Sophie PALLANDRE Ingénieur d'études
Durée de formation	1 journée
Nombre de stagiaires	Groupe de 5 à 10 personnes
Objectifs	Comprendre l'importance de l'information du consommateur et son lien avec la règlementation. Connaitre les intérêts et les enjeux de la mise en place du nouveau règlement. Acquérir les bases théoriques et pratiques de l'étiquetage alimentaire pour faire face aux changements imposés par le règlement. Se sensibiliser à l'amélioration nutritionnelle des denrées alimentaires et à l'engagement des industriels.
Méthode pédagogique	Présentation sur PowerPoint. Illustration par des exemples concrets. Echanges d'expérience sur des dispositions déjà mises en place par les entreprises participantes.

* Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas inhérent aux visites sur site ainsi que les repas pris au cours des journées seront facturés en sus, aux frais réels et sur justificatifs de dépenses (0,40€/km) en fin de programme.





Contenu et thèmes abordés	***Phase 1*** **Pourquoi étiqueter ?** • Résultats d'enquêtes consommateurs • Etiqueter pour **rassurer et protéger** : objectifs du règlement INCO ***Phase 2*** **Quels sont les impacts du règlement sur l'industrie agro-alimentaire ?** • **Les produits concernés et exemptés** par le règlement • Harmonisation des textes règlementaires relatifs à l'étiquetage • La **responsabilité** des opérateurs de la chaine alimentaire • Les mentions **obligatoires** - La dénomination de vente - La liste des ingrédients - Les allergènes - La quantité nette - La date de conservation - Le pays d'origine ou lieu de provenance - Le mode d'emploi - La déclaration nutritionnelle - Les allégations nutritionnelles et de santé • **Entrée en vigueur et application** du règlement • Les évolutions prévisibles ***Phase 3*** **Quels sont les outils à ma disposition ?** • **Textes** réglementaires (formes d'expression, coefficients de conversion, etc.) • **Tables** de composition nutritionnelle des aliments • **Plan de contrôle** de la composition nutritionnelle ***Phase 4*** **Atelier « étiquetage »** Participation de tous les stagiaires à la réalisation d'un étiquetage d'un produit simple : dénomination de vente, étiquetage des ingrédients et des allergènes, étiquetage nutritionnel, utilisation d'allégations, Date Limite de Consommation, etc.
Moyens mis en œuvre	Fascicule de formation remis à chacun des stagiaires
Évaluation	Questionnaire de satisfaction des stagiaires
Validation	Attestation de stage
Coût	415€ HT/stagiaire adhérent Bioconvergence pour une journée* 495€ HT/stagiaire pour une journée* Sous réserve d'acceptation par l'organisme collecteur de fonds de formation, tout ou partie de ce budget pourra être financé par les fonds de formation. Numéro d'enregistrement ISARA-Lyon : 82 69 00 95 069

* Les frais de restauration et d'éventuels déplacements sont à la charge du stagiaire.